

Pôle Ressource de la circonscription de Charolles

Rôle du Pôle Ressource

- Le Pôle Ressource est une instance de travail collectif et collaboratif autour des situations complexes (fréquence et persistance d'un comportement inapproprié de la part d'un élève dans la classe ou dans l'école) que peuvent rencontrer les équipes enseignantes.
- Il constitue un **outil humain d'accompagnement dans la bienveillance.**

Quand et comment saisir le pôle ressource ?

S'il apparaît que le comportement de l'élève ne s'améliore pas malgré la mise en œuvre des mesures décidées tout au long des **étapes 1 à 3 (protocole de gestion des situations complexes)**, et **si l'élève ne relève pas d'un dossier MDPH instruit**, le Pôle Ressource peut être saisi et constitue **l'étape 4** (réf. **Fiche de saisine**).

Pour quoi ?

- Pour rompre l'isolement face à des situations complexes
- Pour permettre d'exprimer les difficultés
- Pour aider à l'analyse des difficultés
- Pour proposer des outils didactiques, pédagogiques et de gestion de classe
- Pour aider au suivi des projets personnalisés : PPRE,...
- Pour instaurer ou ré-instaurer un dialogue constructif avec les parents dans une confiance mutuelle.

Ce que n'est pas le Pôle Ressource :

- Le Pôle Ressource **ne se substitue pas aux missions du RASED.**
- Le Pôle Ressource n'est **ni une instance de contrôle, ni une instance de jugement.**
- Le Pôle Ressource **n'est pas la « solution miracle et définitive »** aux difficultés rencontrées.